

LA LICENCE

Tout à la fois signe de ralliement des membres de la FFTT et carte d'accès aux clubs fédéraux, la licence appartient depuis toujours à la panoplie du pongiste. Mais à quoi sert-elle ? Que renferme-t-elle ? Et, surtout, comment se décompose-t-elle ? Décryptage.



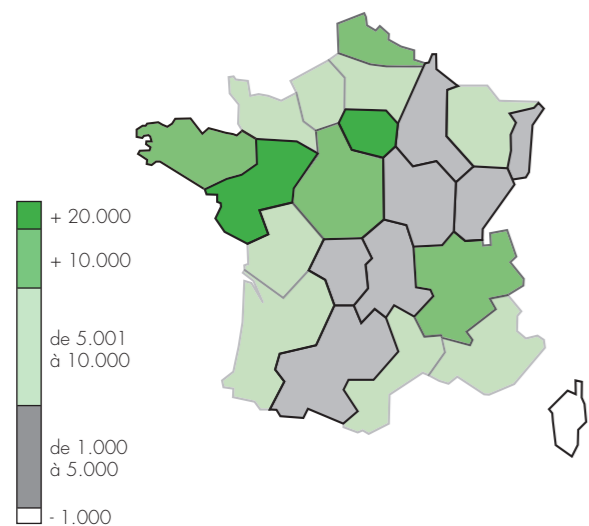
UNE LICENCE OU DES LICENCES ?

Au tennis de table comme ailleurs, l'époque est révolue où le mot licence s'entendait seulement au singulier. La FFTT propose à ses membres deux catégories distinctes de licences : traditionnelles et promotionnelles. La première, la plus « classique », est destinée à tous les pongistes souhaitant pratiquer la compétition, des benjamins aux vétérans. Elle permet donc la participation aux différents championnats départementaux, régionaux et nationaux, individuels et/ou par équipes. La seconde, au coût plus abordable, s'adresse plutôt aux joueurs «loisirs», sans ambition compétitive, sinon quelques tournois amicaux non officiels, organisés localement. Actuellement, les effectifs de la FFTT comptent environ

deux tiers de licenciés traditionnels, pour un tiers de licenciés promotionnels. Cette répartition en deux familles devrait prochainement évoluer. La Fédération étudie actuellement la possibilité de créer des «titres de participation» pour les joueurs occasionnels. En clair, une nouvelle forme de licences à durée limitée, destinée aux pongistes recrutés dans le cadre d'une opération de promotion, type Mondial Ping Tour, ou d'un apprentissage en milieu scolaire. Ces nouvelles formes d'adhésion pourront également intéresser des joueurs loisirs qui souhaiteraient participer une fois par an à un tournoi local ouvert aux non licenciés.

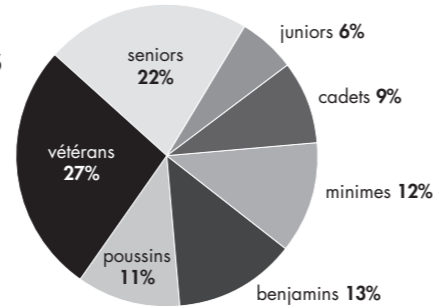
MIEUX CONNAÎTRE LES LICENCIÉS

RÉPARTITION DES LICENCIÉS PAR LIGUE messieurs & dames saison 2012/2013

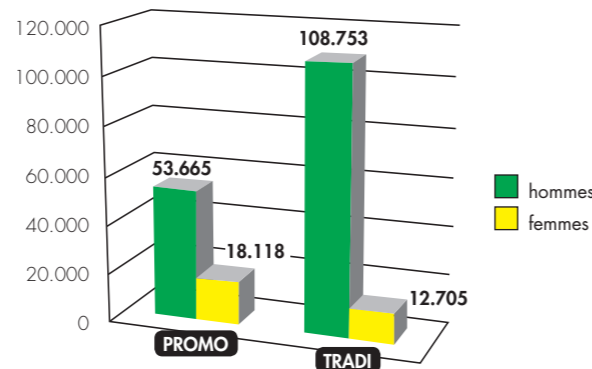


DOM-TOM : Nouvelle-Calédonie 1.085 / Réunion 511
Guadeloupe 299 / Martinique 202
Guyane 155 / Tahiti 86 / 7. Mayotte 2

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'ÂGES



RÉPARTITION DES 193.241 LICENCIÉS



RÉPARTITION DU PRIX D'UNE COTISATION SENIOR saison 2013/2014

| | TRADITIONNELLE | PROMOTIONNELLE |
|---|---|----------------------------|
| PART FTTT | 16€ ₈₅ | 4€ ₉₅ |
| PART RÉGIONALE* (valeur moyenne) | 26€ prix mini 10,15€ prix max 47,35€ | 6€ ₅₅ |
| PART DÉPARTEMENTALE* (valeur moyenne) | 11€ prix mini 2,40€ prix max 27,50€ | |
| TARIF LICENCE (prix moyen) | 53,85€ | 11,50€ |
| PART CLUB | Prix fixé par chaque club en fonction des services proposés | |
| | COTISATION ANNUELLE | COTISATION ANNUELLE |

* Part variable déterminée par chaque ligue et comité départemental

QUELS COÛTS ?

Une licence émise par la FFTT se découpe en trois parties : fédérale, régionale et départementale. Seule la part fédérale est identique sur l'ensemble du territoire. Pour l'année sportive 2013/2014, elle a été fixée à 16,85 € (assurance incluse) pour les catégories juniors, seniors et vétérans, à 8,45 € pour les catégories jeunes (poussins, benjamins, minimes et cadets). Les deux autres étages de la fusée s'avèrent variables. La part revenant à la ligue régionale est déterminée par la ligue elle-même. Idem pour la part revenant au comité départemental. Le prix d'une licence ne sera donc pas le même d'un département à l'autre. Il est à noter que certaines ligues et certains départements appliquent d'autre part des tarifs différenciés en fonction du niveau de compétition (départemental, régional, national). À l'inverse, il est identique sur l'ensemble de la France pour les licences promotionnelles. Pour la saison 2013/2014, leur prix a été établi à 11,50 € pour les juniors, seniors et vétérans, à 5,15 € pour les poussins, benjamins, minimes et cadets.

OÙ VA L'ARGENT ?

En payant sa licence, un pongiste contribue au financement de l'ensemble de la pyramide fédérale. Environ un tiers de l'argent revient à la Fédération, le reste étant versé en parts plus ou moins égales entre le comité départemental et la ligue régionale. Cette somme permet notamment d'organiser la multitude de compétitions officielles, départementales, régionales et nationales, inscrites chaque saison au calendrier fédéral. Quant à la différence entre le prix de la licence, acquitté par le club à la FFTT, et celui de la cotisation, payée par le joueur, elle revient au club. Une part qui permettra à ce dernier de financer l'entretien de sa salle d'entraînement, le coût du matériel et des équipements, le personnel sportif et/ou administratif, la communication, les compétitions...

LICENCE OU COTISATION ?

Corrigeons une erreur fréquente : un pongiste licencié à la FFTT ne s'acquitte pas de sa licence, en début de saison, au moment de donner son chèque au secrétaire de son club. Il paye en réalité sa cotisation. La licence fédérale, document obligatoire pour être membre de la FFTT, représente seulement une partie du prix de la cotisation. La différence entre le prix de la cotisation, déterminé par le club, donc très variable selon la prestation proposée, et celui de la licence, revient en intégralité au club.

QUELS PRIX POUR QUELS SPORTS ?

Le service développement de la FFTT a réalisé une étude comparative du prix des licences dans certaines des fédérations sportives françaises. Le résultat démontre une grande variété des tarifs. Un panorama où le tennis de table s'avère l'une des disciplines les plus abordables. En voici le détail, du moins cher au plus coûteux. Précision : les tarifs indiqués ci-dessous sont ceux des licences pour la catégorie seniors.

| | Gymnastique | Aviron | Squash | Tennis de table | Badminton | Athlétisme | Volley-ball | Cyclisme |
|----------------------------------|-------------|---------|--------|-----------------|-----------|------------|-------------|----------|
| Part fédérale | 22,45 € | 29,98 € | 43 € | 16,85 € | 32,52 € | 24 € | 39 € | 135,90 € |
| Part ligues & comités | 10 € | 6,42 € | 4 € | 37 € | 25 € | 45,50 € | 47,25 € | 10,10 € |
| Total licence | 32,45 € | 36,40 € | 47 € | 53,85 € | 57,52 € | 69,50 € | 86,25 € | 146 € |
| Budget fédéral | 11 M€ | 6,4 M€ | 1,1 M€ | 5,7 M€ | 5 M€ | 16 M€ | 7 M€ | 15,6 M€ |
| Nombre de licenciés | 286.000 | 45.000 | 30.000 | 193.241 | 167.000 | 255.000 | 120.000 | 166.000 |

Licence compétition senior (part obligatoire sans cotisation club)